

Conférence annuelle de l'ABVLacs

La foresterie au service de l'environnement

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberte@journaldescitoyens.ca

La protection des forêts ou le développement des territoires? Les Municipalités des Laurentides font face, présentement, à ce dilemme. Un choix difficile dans une ère où les citoyens désirent venir s'établir dans un havre de paix entouré de forêts. Tel fut l'objet de la conférence de deux spécialistes dans le cadre de la conférence annuelle de l'ABVLacs qui s'est déroulée le 4 juin dernier.

Lors de la présentation, les deux conférenciers, Charles Gélinas, ingénieur forestier en aménagement de forêt, et Antoine Sénéchal, biologiste en faune aquatique, ont démontré qu'il existe véritablement une corrélation entre la préservation de la forêt et l'impact sur les cours d'eau.

La protection ou le développement?

La pandémie, cette mal-aimée, a provoqué, comme on le sait, un boom immobilier (vente de maisons et de terrains) dont l'effervescence a permis, à certaines municipalités, de bénéficier d'un apport financier imprévu considérable.

Conséquemment, deux enjeux ont été et sont encore plus que jamais sur toutes les tables de discussions des élus municipaux : développement ou protection du territoire. Pour certains, le temps est venu d'agir. Telles sont les Municipalités de Sainte-Anne-des-Lacs et de Morin-Heights qui ont adopté un « règlement de contrôle

intérimaire ». « Un contrôle intérimaire est un temps de réflexion que la Municipalité a voulu se donner dans une perspective de planification. La faille de notre réglementation actuelle est encore plus réelle depuis l'engouement des coupes forestières en milieu privé. Comme il n'y a pas de règlement régional à la MRC des Pays-d'en-Haut pour contrôler la coupe, cela revient à chacune des municipalités d'avoir leur propre réglementation », d'expliquer Mathieu Langlois, directeur du service de l'Environnement de cette Municipalité.

Un changement de mentalité

Selon Charles Gélinas, en 35 ans, le développement s'est fait à une vitesse fulgurante, et ce au détriment de la protection. Conséquence : près de 30 % du couvert forestier a disparu. « Pour voir où va l'avenir, il faut regarder notre passé », a lancé Charles Gélinas.

Peu de forêts centenaires se retrouvent sur le territoire des Laurentides. Son historique de terres agricoles, de

construction d'un chemin de fer tant espéré par le Curé Labelle, de l'engouement pour le ski et finalement, de l'essor immobilier et touristique réduit ledit territoire à des forêts fragiles et sensibles aux catastrophes naturelles.

Ce dernier parle des changements importants constatés, depuis les dernières années, chez les nouveaux acheteurs de terres forestières. Ils ont la volonté de protéger leurs nouvelles acquisitions contrairement aux acheteurs spéculatifs.

La coupe sélective, un moyen approprié à la foresterie

La foresterie a, selon Charles Gélinas, mauvaise presse, car elle est, plus souvent, associée à des exploitants plutôt qu'à des aménagistes et des écologistes. Dans les faits, la foresterie est une science de gestion, de conservation et d'aménagement, ce qui est loin de la coupe à blanc.

Pour ces deux aménagistes forestiers, la coupe sélective permettra à la forêt de se régénérer plus rapidement grâce à la coupe des arbres malades ou en fin de vie au profit des jeunes arbres. Protéger les beaux arbres sains et forts est la priorité de la coupe sélective. Ainsi donc, la forêt se renouvellera après une quinzaine d'années et deviendra résiliente aux changements climatiques.



À gauche, le biologiste en faune aquatique et Charles Gélinas, ingénieur forestier, conférenciers, posent en compagnie de Maxime Bélanger, agent de liaison et John Dalzell, président de l'ABVLacs

Mathieu Langlois considère ce type de coupe comme une bonne solution puisqu'elle ne perturbe que temporairement les habitats fauniques. Un bon casse-tête, car ce ne sont pas toutes les terres qui se prêtent à la coupe sélective. Il explique quelques contraintes : « Certains terrains ont des pentes de 30 % et plus ainsi que des milieux humides impossibles à contourner ».

L'impact sur la santé des lacs

Le biologiste Antoine Sénéchal est venu expliquer les impacts qu'ont le déboisement des rives et, conséquemment, leur érosion, les fosses septiques et les champs d'épuration vieillissants qui déversent des contaminants dans les lacs. Tous ces facteurs ont un impact direct sur la perte de la biodiversité des bassins versants et, par conséquent, des lacs.

Les arbres ont un rôle d'importance pour contrer ces diverses pro-

blématiques. Ici sont ciblés les arbres ceinturant un plan d'eau autant que ceux qui boisent un bassin versant. Ils contribuent à la rétention du sol ainsi qu'à sa filtration. Leurs racines forment, également, une barrière contre les herbicides et les engrais.

Que voulons-nous?

« Veut-on protéger le capital naturel sous l'égide du développement durable? La réglementation doit refléter cet objectif de protection à Sainte-Anne-des-Lacs. La foresterie est une bonne solution puisque l'ingénierie forestière a évolué vers des approches moins intensives », de conclure Mathieu Langlois.

Les deux conférenciers ont lancé ces dernières questions qui portent à réflexion : « Sainte-Anne-des-Lacs est-elle, déjà, une extension de Montréal ou veut-elle rester un milieu plus rural? ».



Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 juin 2022

La mairesse Catherine Hamé a débuté la séance en remerciant tous les citoyens qui se sont entraînés lors de la tempête du 21 mai. Le soutien apporté par les différents directeurs de service et par certains conseillers qui sont venus prêter main-forte aux employés présents à la caserne a, également, été souligné par la conseillère Morrison.

La mairesse est revenue sur la présence des citoyens aux diverses consultations publiques qui ont eu lieu récemment, en spécifiant que l'implication citoyenne était un atout important pour les élus. Selon elle, tous les commentaires et questionnements des citoyens ont été consignés et seront pris en considération lors des séances de travail des élus.

La rencontre *Café des élus* qui aura lieu le samedi 18 juin, à 9h, au Centre communautaire sera aussi une belle occasion de rencontrer, de façon informelle, les élus, a complété la conseillère Helen Morrison.

Quant au conseiller Dupuis, en réponse à un commentaire de madame Dubois, citoyenne, à l'effet de trouver des moyens pour attirer les jeunes citoyens adultes, il a spécifié qu'il attendait nombre de jeunes de

13 ans et plus à cette rencontre *Café des élus*.

L'aménagement forestier au cœur du débat

Le principal sujet à être débattu au cours de la soirée fut celui de l'exploitation forestière versus l'aménagement forestier, et ce autant lors des nombreuses questions du public que lors de la demande d'amendement de la conseillère Virginie Lupan.

Dès le début de la séance, au point *Réponses aux questions* données à l'avance par le public, madame Vincent, citoyenne, posa une série de questions en lien avec l'exploitation forestière. La réponse de la mairesse fut très simple : « Je ne peux pas répondre, car une poursuite au sujet du contrôle intérimaire est en cours ».

La conseillère Lupan, étant plus ou moins en accord avec la partie du libellé du contrôle intérimaire, concernant l'exploitation forestière, a demandé un amendement. Le libellé se lisait ainsi : Attendu que la modification du plan d'urbanisme vise à interdire la création et l'ouverture de nouvelles rues, le prolongement et l'ouverture de rues existantes, le développement sous forme de projet intégré et l'exploitation forestière.

Elle a proposé de restreindre le libellé aux nouvelles constructions et de biffrer le reste pour les raisons suivantes : « Du point de vue environnemental, agir rapidement dans les forêts est important puisque la maladie corticale du hêtre et l'agrile du chêne s'attaquent déjà à nos arbres ». Comme les travaux d'aménagement forestier, qui sont différents de l'exploitation forestière, sont prescrits par un ingénieur forestier, elle a spécifié qu'empêcher ces travaux était contre-productif.

Comme aucun conseiller n'a appuyé sa demande d'amendement, elle a questionné le Conseil sur les connaissances qu'il détenait pour permettre de justifier cette interdiction.

De surcroît, lors de la période de questions monsieur Robert a voulu faire la différence entre l'exploitation forestière qui est commerciale et l'aménagement forestier qui a lieu dans les forêts privées et qui permet de les garder en santé en abattant les arbres malades. Encore une fois, la réponse fut la même : faire une demande de permis d'abattage d'arbres dangereux. Selon lui, cette recommandation a ses limites pour une forêt privée.

Réserves foncières

Le Conseil a autorisé le renouvellement de l'imposition d'une réserve

foncière à des fins municipales pour une période additionnelle de deux ans. La conseillère Lupan a demandé plus de détails quant aux projets reliés à cette réserve foncière. La réponse de la mairesse fut à cet effet : « On est à revoir le plan directeur des parcs. Déborder de ce côté est potentiellement possible ». Nul projet n'a été mentionné.

Quant à l'imposition de la réserve foncière d'un lot à des fins de relocalisation du site d'entreposage de sable et de sel de la Municipalité, le citoyen Jean-Guy Roy est revenu à la charge avec ce dossier. Il voulait connaître le plan B du Conseil si le choix du site déterminé par la réserve foncière ne fonctionnait pas.

La mairesse a répondu : « Il y a eu des discussions avec le propriétaire et on sait qu'il faut se dépêcher à trouver une solution rapide pour l'entreposage de notre gravier et notre sel. Je ne peux donc pas vous répondre ». Monsieur Roy a promis d'être au rendez-vous le mois prochain.

Adoption de Politiques

Au total, quatre Politiques et une mise à jour ont été adoptées. On parlait ici des Politiques de : 1. Soutien de l'excellence sportive pour la jeunesse; 2. D'inscription, de remboursement et d'annulation des activités sportives et culturelles (cours donnés avec entente entre les

Municipalités); 3. Relative aux projets d'immobilisations encadrant le télétravail; 4. De la mise à jour de la Politique sur les frais de déplacement et de représentation des élus et des employés. Selon Jean-Philippe Gadbois, certaines de ces politiques n'avaient pas été écrites et d'autres ne requéraient que des petites modifications.

Permis pour les installations sanitaires

Auparavant, il était impossible, pour une personne qui faisait l'acquisition d'une propriété de recevoir des informations relatives à son installation sanitaire puisque, selon le directeur général, la vérification était faite par les officiers municipaux.

Ceux-ci n'avaient et n'ont toujours pas les qualifications requises pour inspecter la qualité d'une installation septique. Ils s'assurent, seulement, pour les besoins de la Municipalité, qu'elle ait été installée de manière conforme.

Dorénavant, la Ville pourra recueillir les informations puisqu'une firme spécialisée procèdera à l'installation. Elle devra nous remettre un rapport de conformité. Avec cette modification aux conditions d'émission des permis, les informations pourront être transmises d'acheteur à acheteur selon le besoin.